

À la croisée...



LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE FRANCHE-COMTÉ

No 12
Décembre
2010

ACTUALITÉS

- Certification 2010 P 2
- MAS Héricourt P 3
- Organisation médicale P 4
- Mise en place des ARS P 4
- Territoires de santé P 4
- Valentigney P 4
- Point travaux en bref P 5

ZOOM SUR...

- PASS en psychiatrie P 5

RISQUES ET QUALITÉ

- Cartographie des risques P 6
- DASRI P 6
- Médico-social P 6

DES MISSIONS ET DES HOMMES

- Représentants des usagers P 7

FENÊTRE SUR...

- Ils partent en retraite P 8
- Solidarité P 8
- Reconnaissance P 8

Éditorial

Nous venons d'achever une année qui se clôt de façon plutôt satisfaisante. La période de certification que nous venons de connaître a fortement mobilisé les équipes médicales, soignantes, administratives et logistiques.

Il faut souligner l'engagement fort avec lequel chaque maillon de la chaîne AHFC a su démontrer notre volonté et notre implication pour obtenir cette certification. Je tiens à souligner, avec plus d'insistance, le travail de coordination et d'adaptation, avec lequel les équipes médicales et soignantes de l'Aire Urbaine ont su adhérer, aux exigences requises pour cette certification (rappelons qu'ils n'avaient pas connu la procédure de certification V2).

Une cohésion autour d'un seul objectif : celui de démontrer notre engagement dans la démarche de certification et dans le meilleur soin prodigué au patient. La contribution de chacun a payé, l'œil aguerré des experts a su le reconnaître au-travers de remarques positives et encourageantes faites sur notre déploiement et nos actions.

Je tiens à remercier profondément chacun d'entre vous pour l'effort mené dans cette étape de certification mais plus globalement saluer votre engagement professionnel au quotidien et je ne peux que vous encourager à poursuivre cette dynamique, qui fait de l'AHFC aujourd'hui, un acteur reconnu.

Sur cette note positive, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et un début d'année 2011 aussi prometteur.

Jean-Pierre Michel

Sénateur de la Haute-Saône - Président du conseil d'administration

Une certification "pleinement satisfaisante"

C'est le qualificatif utilisé par le coordonnateur de la mission d'expertise lors de la restitution plénière du 23 novembre devant près de 200 professionnels de l'AHFC.

Les six experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé seront restés 9 jours en Franche-Comté et auront visité 26 unités de psychiatrie et l'USLD La Chênaie.

Les pratiques exigibles prioritaires, les cinq points notifiés sur le suivi des décisions de l'HAS lors de la V2 ainsi que les cotations C et D ont été investigués en totalité. 12 des critères cotés A ou B lors de l'autoévaluation ont été tirés au sort et vérifiés par les experts sur le terrain.

Au sortir de leur visite, il s'avère que les résultats de notre autoévaluation de mai 2010 ont été confortés, certaines cotations ayant même été revues à la hausse au regard des améliorations conduites depuis le printemps.



Bien que le résultat d'une certification sans réserve et sans remarque ne soit pas encore officialisé et que nous attendons le rapport de l'HAS annoncé pour début janvier, les résultats restitués par les experts sont d'ores et déjà pour nous des éléments de grande satisfaction.

Certification V2010

Des professionnels engagés

Si, comme le rappelle régulièrement le Dr Valérie Valot, responsable qualité de l'AHFC, "la certification n'est pas une fin en soi et la visite des experts ne représente qu'une étape de la démarche qualité d'un établissement", la venue des experts-visiteurs de l'HAS reste dans la vie d'un établissement, un moment fort et attendu.

La perspective de ce regard extérieur porté sur nos pratiques a naturellement interrogé nombre de professionnels en amont. Dès la construction du plan de visite, et afin de répondre aux divers questionnements, les membres de la cellule qualité se sont rendus dans chacune des unités susceptibles d'être visitées. Des temps de travail appréciés qui ont permis aux équipes de préparer sereinement ces rencontres. Lors de l'examen des critères par les experts, beaucoup ont souligné la qualité de l'écoute et du dialogue avec ces six professionnels émanant d'établissements spécialisés en santé mentale.

Les personnels interrogés ont notamment pu partager leurs réflexions et expliquer leurs pratiques en matière de prise en charge de la douleur, de droits des patients en fin de vie, de prise en charge médicamenteuse, de promotion de la bientraitance... Les experts ont également examiné avec beaucoup d'attention la qualité de la coordination entre intra et extrahospitalier.

La visite passée, il reste à poursuivre les actions engagées et à maintenir le bon niveau de qualité atteint. Cet engagement de tous au quotidien est et a été le meilleur atout dans la réussite de notre démarche qualité.



Ce qu'ils en pensent...

Marcelle Gehendez, vice-présidente de l'AHFC et représentante des usagers :

"La rencontre avec les experts fut un échange très constructif. J'ai vraiment eu le sentiment qu'ils étaient véritablement à l'écoute de nos préoccupations et du travail mené jusqu'à présent."

Marie-Pierre Biot, membre de la cellule qualité et référente du groupe EPP :

"Je crois que la rencontre avec les experts sert de levier pour la suite. Toute la préparation, ces temps d'échange, cette prise de recul nécessaire afin de répondre à leurs attentes, cette réflexion à mener, s'inscrivent véritablement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Le travail et les réflexions menées dans le cadre des EPP vont ainsi se poursuivre et s'améliorer encore. C'est très positif".

Pour les professionnels de l'Aire Urbaine (anciennement rattachés au CHBM) cette certification était la première évaluation de leurs pratiques depuis la reprise des activités par l'AHFC.

Aïcha Diffalah, surveillante-chef du 25I02 et 90I01 :

"Au départ, les équipes étaient un peu stressées car elles ne savaient pas trop en quoi consistait cette certification. L'autoévaluation menée au printemps a cependant permis de rassurer les professionnels. Les équipes se sont rendu compte du travail mené et des éléments à améliorer et à réajuster. Les contacts réguliers et le soutien apporté par la cellule qualité ont vraiment été appréciés. Le fait de s'interroger sur ses pratiques professionnelles est vraiment quelque chose de très positif".

Catherine Vuillemin, médecin-chef du 90Z01 :

"Je voudrais vraiment remercier mes collègues haut-saônois. Que ce soit la direction générale, le président de la CME, le président du COPIL ou la référente qualité, tous ont été très à l'écoute de nos inquiétudes et de nos difficultés dans la préparation de cette certification. Ils ont su nous guider, nous soutenir, et nous amener à leur niveau au bon moment. Quand les experts sont arrivés, nous étions alors surs de nous. Merci de la confiance qu'ils ont su nous accorder".

Une gestion documentaire félicitée

Les sources d'information nécessaires à l'expertise des membres de l'HAS ont été recensées et rassemblées par la cellule qualité.

L'établissement a fait le choix de proposer aux experts-visiteurs un accès numérique à l'ensemble de ces documents dits "éléments preuves" afin de limiter les impressions papier. Ainsi, à chaque critère du manuel de certification était associé un ou plusieurs liens (près d'un millier de renvois au total). "Une première" selon l'expert coordonnateur et qui a facilité grandement leurs recherches. Une initiative qui contribue également à inscrire l'établissement dans une logique forte de développement durable. "La gestion documentaire est une priorité en termes de démarche qualité. Il s'agit pour l'ensemble des professionnels de trouver le bon document, actualisé, et ce, facilement et rapidement" rappelle le Dr Valot.

L'établissement place d'ailleurs l'accessibilité des professionnels à l'information au cœur de ses priorités. La mise en place récente de la gestion électronique des documents (GED) sur le site pilote de la direction générale va dans ce sens. Une fois cette phase de test achevée, l'outil sera généralisé à l'ensemble des services administratifs.

MAS Héricourt

40 places enfin !

Après 25 mois de tergiversations, l'ouverture totale des 40 places de l'établissement est enfin acquise.

Cette structure médico-sociale destinée à l'hébergement à long terme de personnes handicapées psychiques souvent issues de services de psychiatrie n'avait pu ouvrir en octobre 2008 que sur une capacité d'accueil de 11 lits sur les 40 installés, en raison des limites des financements imposées par les autorités tarifaires.

Une situation regrettable en considération du fort besoin de placement que l'Agence Régionale de Santé vient de « corriger » en octroyant désormais à l'AHFC, les moyens financiers nécessaires à l'ouverture totale des 40 lits.

D'ores et déjà, dès décembre, ce sont 10 personnes supplémentaires qui ont pu être accueillies, les 20 suivantes intégrant l'établissement pour le 14 janvier 2011.

27 professionnels (médecin, infirmier(e)s, aide-soignant(e)s, aides médico-psychologiques, éducateur spécialisé, moniteurs éducateurs, agents hôteliers...) sont en cours de recrutement depuis quelques semaines.

L'ouverture totale de cet établissement, très attendue de tous, renforce la cohérence du dispositif de prise en charge développé par notre association sur l'Aire Urbaine. Un bâtiment dont l'inauguration, trop longtemps différée, est prévue pour le 4 février 2011.



Aurore
Aide soignante

Arrivée quelques mois après l'ouverture de la MAS, elle est enthousiaste à l'idée d'une ouverture totale de la structure. "Nous avons un lien fort avec nos résidents. Nous les connaissons bien, en particulier ceux qui sont là depuis l'ouverture de la structure. Nous passons parfois plus de temps avec les résidents qu'avec notre propre famille, mais c'est un choix. Pour ma part j'ai toujours voulu travailler en psychiatrie. J'ai eu l'opportunité de faire mon stage de fin d'étude ici et d'enchaîner par un emploi. C'est une très bonne entrée en matière.

Avec cette ouverture totale, nous allons pouvoir bâtir de nouveaux projets avec nos résidents en lien avec les professionnels qui arrivent. Mon objectif est que tous se sentent bien ici".



Dr Koelh
Médecin généraliste

"Je me souviens encore du 1er jour, à l'ouverture de la structure en 2008. Et en somme, nous revivons aujourd'hui un peu la même situation. Nous sommes là pour rassurer, aider le résident qui arrive à prendre ses marques dans ce lieu de vie qui va désormais être le sien. Il faut également veiller aux "anciens" résidents, qui voient leurs habitudes changer. Même Blanchette, le chat adopté par les résidents de la MAS s'aperçoit du changement !

Cette ouverture complète est vraiment une heureuse nouvelle. J'avoue qu'un temps je n'y croyais plus. Je suis très satisfait à l'idée de participer à la création des projets de vie des nouveaux résidents et de les accompagner dans ce parcours".



Pascal Forterre
Référent de la structure

"Cette structure est neuve, fonctionnelle, confortable... Ces conditions favorisent le bien être des résidents et des personnels".

Après plusieurs années d'encadrement au sein de l'unité Cheverny de Saint Rémy, Pascal Forterre a saisi l'opportunité professionnelle qui s'est présentée à lui à l'automne : "c'est un défi professionnel intéressant. Il y a quelque chose à construire de très stimulant ici".



Organisation médicale

Cela bouge encore dans l'Aire Urbaine !

Début septembre, c'est l'existence de deux nouveaux intersecteurs qui a été concrétisée, le 90G03 et le 90Z01.

L'intersecteur 90G03, placé sous la responsabilité médicale du Dr Françoise Schneider, dédié à la psychiatrie générale du Territoire de Belfort, vient concrétiser le regroupement des deux secteurs (90G01 et 90G02).

L'intersecteur 90Z01, placé sous la responsabilité médicale du Dr Catherine Vuillemin, a vocation à organiser les réponses de psychiatrie du "sujet âgé" de l'ensemble de l'Aire Urbaine. Une démarche organisationnelle qui atteste encore une fois du dynamisme de nos professionnels pour mettre en place, chaque fois que possible, des réponses de soins novatrices et adaptées aux besoins des patients.

Les réorganisations récentes des services médicaux vont de paire avec le recrutement de nouveaux médecins venus renforcer les dispositifs de soin. Sur 2010, 10 médecins ont rejoint les équipes en place tant en psychiatrie infantile, psychiatrie du sujet âgé qu'en psychiatrie générale.

90Z01	Dr Ariana Ardelean	Psychiatre des hôpitaux
90Z01	Dr Coralia Moroianu	Médecin spécialiste
70Z01	Dr Jean-Marc Talon	Psychiatre des hôpitaux
90G03	Dr Victoras Puscas	Psychiatre
90G03	Dr Joffrey Carpentier	Psychiatre
70G03	Dr Arnaud Bossi	Psychiatre
UIA Vesoul	Dr Anaïs Masouy	Psychiatre
25I02	Dr Jean-Paul Olivier	Psychiatre
25I02	Dr Frédéric Stehlin	Psychiatre
90I01	Dr Geneviève Sibold	Psychiatre

Mise en place des ARS

Un colloque pour faire le point

Le 10 décembre dernier, la délégation régionale Franche-Comté de la FEHAP avait invité ses adhérents à une réunion d'information autour du thème "Mise en place des ARS, quelles incidences pour nos associations et nos activités ?"

Une cinquantaine de participants était ainsi au rendez-vous à Besançon autour de David Causse, coordonnateur du pôle Santé-Social de la FEHAP, Jean-Pierre Michel, Sénateur de la Haute-Saône et Président de l'Association hospitalière de Franche-Comté et Didier Faye, en qualité de délégué régional de la FEHAP de Franche-Comté. Les représentants locaux siégeant au sein de la CRSA et de ses commissions médicalisées étaient également présents. Les participants à cette réunion ont salué la "haute qualité des interventions" permettant d'y voir plus clair sur les problématiques en cours et les outils à disposition des établissements.



Territoires de santé

Le découpage franc-comtois officialisé

La loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) imposait la redéfinition des territoires de santé précédemment créés en 2004.

Si la réflexion menée dans notre région au cours de l'été 2010 avait permis aux nouvelles instances de "démocratie" sanitaire locales de faire valider une proposition de découpage en 4 territoires de santé plutôt pertinent pour les bassins de population sur lesquels nous intervenons, la décision finale organise la région en un territoire de santé unique.

L'arrêté définissant cette décision a été signé par la Directrice générale de l'ARS de Franche-Comté le 6 décembre. Le choix a été fait de créer un territoire de santé unique et quatre espaces d'animation territoriale :

- l'espace d'animation territoriale central : Besançon, Dole
- l'espace d'animation territoriale de Haute-Saône : Vesoul, Lure, Luxeuil, Gray
- l'espace d'animation territoriale de l'Aire urbaine : Belfort, Montbéliard, Héricourt
- l'espace d'animation territoriale de l'Arc jurassien : Lons le Saunier, Pontarlier



l'espace central autour de Besançon et Dole; l'espace de Haute-Saône avec Gray, Lure, Luxeuil et Vesoul; l'espace de l'Aire Urbaine autour de Belfort, Héricourt et Montbéliard; l'espace de l'Arc jurassien avec Lons-le-Saunier et Pontarlier.

Dans les faits, il n'y aura donc en Franche-Comté qu'une seule conférence de territoire constituée de 50 représentants au lieu des 200 représentants mobilisables dans le cadre des quatre conférences de territoires initialement envisagées par les membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie.

À noter que l'AHFC accueillera Mme Mansion et son équipe le 6 janvier prochain à Saint-Rémy. Cette première visite au sein de notre établissement sera l'occasion de lui exposer les missions de l'AHFC et de faire le point sur les projets.

Valentigney

Promotion de la réponse ambulatoire

Jeudi 2 décembre, en fin d'après-midi, avec l'appui des services de la mairie de Valentigney, l'AHFC avait donné rendez-vous à un certain nombre d'acteurs associatifs culturels, culturels et sociaux du quartier des Buis et de ses environs, pour procéder à une présentation du dispositif de psychiatrie générale, implanté, depuis un peu plus d'un an sur le quartier.

L'échange avec les équipes médicales et soignantes a été fructueux et apprécié des participants. Ces temps permettent de mieux nous faire connaître et de "déstigmatiser" la maladie mentale.

Cette rencontre aura permis également de tisser des liens plus étroits avec des partenaires associatifs, pour permettre de toujours mieux coopérer et offrir aux patients une prise en charge en réseau.

Le maire de Valentigney, Daniel Petitjean et le président de l'AHFC, Jean-Pierre Michel, en ont profité pour annoncer la future construction d'une résidence accueil pour personnes souffrant de troubles psychiques et sociaux, sur la commune.

Le point travaux en bref

Gauguin : dernière étape

Fin janvier, les travaux devraient donc être réceptionnés. Après passage de la commission de sécurité, les bâtiments pourront donc être aménagés avant d'accueillir les premiers patients au printemps.



Fougerolles : avancée du gros œuvre

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes poursuit sa mise en conformité. L'heure est actuellement au gros œuvre.



Mondrian : la mue entamée

L'unité Mondrian, située à Bavilliers à proximité de l'unité Henri Ey fait actuellement peau neuve pour accueillir un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) pour personnes âgées. Un projet qui se place dans la continuité du

projet médical poursuivi par le Dr Catherine Vuillemin et en cohérence avec les actions de la Fédération de psychiatrie du sujet âgé coordonnée par le Professeur Pierre Vandel.

Bavilliers : du changement dans le bâtiment H

C'est ce qu'on appelle en langage technique une opération "tiroir". Le choix de la société Médirest comme prestataire pour les repas du self de Bavilliers impliquait la création d'un office pour le réchauffage des plats. Or l'espace était insuffisant dans les locaux du self jusque là géré par le CHBM.

Il s'agissait donc de créer un nouveau self. Le lieu retenu a donc été le hall de bâtiment H donnant accès à la salle de spectacle et à la cafétéria patients, jusque là peu utilisé.

Ce changement était donc l'occasion de rénover les revêtements de sol de la cafétéria patients, lieu animé et très fréquenté sur le site. Quant au salon de coiffure patients, il a profité de cette mue pour s'implanter dans les locaux de l'ancien self du personnel.



Zoom sur...

PASS en psychiatrie

Repérer, prévenir, orienter et coordonner

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Ce dispositif relatif à la lutte contre les exclusions existe déjà dans quelques établissements de soins somatiques, mais très peu en psychiatrie. Suite à un appel à projets émanant de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) en 2009, l'AHFC avait déposé deux dossiers de création de PASS, un pour la Haute-Saône et un pour l'Aire Urbaine. Seul ce dernier a été retenu et financé par les autorités. Cette PASS a vocation à mettre en place un dispositif de repérage et d'intervention pour faciliter, aux publics en situation de précarité, l'accès aux soins de psychiatrie.

Baptiste Grenot, assistant de service social, est au cœur de ce dispositif qui s'appuie sur le maillage de professionnels existants. Son travail s'inscrit dans une démarche de facilitation de l'admission de personnes en situation de précarité. La PASS n'est pas un service d'urgence. Les PASS psychiatriques n'ont pas à se substituer aux réseaux en place ni au droit commun (secteur psychiatrique, missions des CMP...) mais ont pour mission de travailler en coordination avec eux. La PASS travaille en lien avec les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. Il s'agit de tisser un véritable réseau entre les différents acteurs sociaux de ce territoire et les collectivités locales (services des Conseils généraux, des communau-

tés d'agglomérations, des communes...) afin d'établir et de mettre en place des protocoles d'intervention. L'appui sur les bureaux d'admission des deux sites de Belfort et Montbéliard est également essentiel, en lien avec les centres médico-psychologiques et les établissements médico-sociaux (maisons relais, résidences accueil...) opérant sur le territoire de l'Aire Urbaine.

La permanence d'accès aux soins de santé en psychiatrie, implantée à Montbéliard sur le site Jean-Messagier a pour objectifs :

- d'accélérer la prise en charge sanitaire des patients par une intervention rapide en matière d'ouverture de leurs droits sociaux,
- de renforcer la compétence du service social dans la connaissance du public en situation de grande précarité et de ses droits,
- d'améliorer la coordination de la prise en charge des troubles psychiatriques et somatiques en renforçant les liens avec l'AHFC, établissement de référence en psychiatrie sur le territoire de santé.

Concernant la Haute-Saône, en dépit de faculté de financement, l'AHFC souhaite également mettre en place ce même dispositif de prévention et de facilitation d'accès aux soins pour les personnes les plus démunies. Il s'agit aujourd'hui de bâtir des liens étroits entre le bureau des entrées, le réseau d'assistants de service social et les acteurs sociaux haut-saônois. L'AHFC marque ainsi sa volonté de lutte contre la précarité et son engagement dans une politique de santé plus juste sur les territoires où elle intervient.

Cartographie des risques

Un outil au service du management

Mise en place cette année, la "cartographie des risques" est un document qui répertorie l'ensemble des risques auxquels un patient peut être exposé au sein de l'unité qu'il accueille.

36 risques ont ainsi été explorés pour l'établissement dont par exemple les chutes, fugues, tentatives de suicide, violences, incendies, vols, légionelles, décès etc...

Pour chacun de ces risques, une analyse à priori (c'est-à-dire avant l'incident ou l'accident) a été menée par le service sécurité/gestion des risques. Les procédures, les connaissances du personnel, les contrôles, les évaluations correctives ou encore la gestion des incidents ont ainsi été investigués.

Idem pour les risques à postériori (c'est-à-dire après l'incident ou l'accident) qui ont fait l'objet d'une évaluation menée à partir des événements repertoriés au cours des années 2009 et 2010.

Chaque risque identifié (à priori ou à posteriori) est alors coté sur une échelle de fréquence/gravité allant de 1 à 5 (du moins grave au plus grave).

À l'échelle numérique correspond un code couleur permettant une meilleure lisibilité du niveau de maîtrise général du risque (vert : risque faible ; orange : risque modéré ; rouge : risque fort). Les risques sont ensuite comparés afin de déterminer la mise en place d'actions correctives.

Ainsi, même si un risque "à priori" est dit "faible" (ex : une chute), il peut entraîner la mise en place d'un plan d'action si le risque "à postériori" est fort (ex : les chutes sont très répétitives au sein d'une même unité).

Une première cartographie des risques a été réalisée en juillet de manière expérimentale sur l'unité Pinel. Cet outil de pilotage indispensable dans la gestion globalisée des risques va être généralisé courant 2011.

DASRI

L'affaire de tous

Le tri sélectif à la maison fait désormais parti de nos habitudes. De petits gestes simples, de bonnes pratiques, qu'il faut aujourd'hui transposer également au niveau professionnel.

Outre la volonté d'inscrire cette démarche dans une politique de développement durable, il s'agit pour l'AHFC de diminuer son volume de production de déchets afin d'en réduire le coût de traitement.

Pour y parvenir, l'établissement a mis en place de nouvelles consignes de tri des déchets d'activités de soins à risques (DASRI). Quelques changements sont ainsi à noter : les bacs en plastique jaune sont remplacés par des futs en carton et les flacons de médicaments vides passent de la filière DASRI à la filière ordures ménagères.



Le protocole de tri des DASRI a été revu et remplacé par une affiche. Sorte de mémo pratique, elle vise à simplifier le tri. L'équipe opérationnelle en hygiène a accompagné et sensibilisé près de 350 soignants dans la mise en place de cette campagne de sensibilisation. Un audit a d'ores et déjà été programmé en 2011 afin de mesurer l'efficacité de ces pratiques.

Médico-social

La qualité évaluée

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) a été créée par la loi du 21 décembre 2006.



Elle est chargée de valider ou d'élaborer les procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles au regard desquelles les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.



Alors que la qualité des établissements sanitaires est évaluée depuis quelques années par la Haute Autorité de Santé dans le cadre du processus de certification, les établissements médico-sociaux s'engagent aujourd'hui dans la même voie.

Le décret fixant le calendrier des évaluations et les modalités de restitution des résultats de celles-ci pour les établissements sociaux et médico-sociaux est paru au Journal officiel du 5 novembre 2010. L'AHFC est pour sa part en passe de finaliser son référentiel et son calendrier fixant pour les prochaines années les évaluations internes (à mener par l'établissement) et les évaluations externes (conduites par un organisme extérieur habilité par l'ANESM).

Représentants des usagers

Une implication partenariale appréciée



L'AHFC accorde aux représentants des usagers une légitimité et une place de plus en plus prépondérante au sein de son organisation.

Membres du conseil d'administration pour certains et de diverses instances, comme à titre d'exemple la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, le comité de pilotage de la qualité, le comité de lutte contre la douleur et soins palliatifs, le comité d'éthique, ils participent à la vie et aux orientations de l'établissement.

Ces représentants, ou plutôt ces représentantes, sont au nombre de quatre : Marcelle Gehendez, Nelly Lallemand, Arlette Pisciotta et Odile Vigneron. Elles agissent sur les territoires de l'Aire Urbaine et de la Haute-Saône.

Un lien étroit s'est tissé avec l'union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM) depuis la signature d'une charte de partenariat. Outre les réunions annuelles où l'AHFC présente ses missions, ses projets et rencontre les fa-

milles, de nouvelles collaborations se mettent en place comme l'organisation conjointe de soirées-débats dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale.

La mise en place de permanences de l'UNAFAM assurées depuis quelques semaines au sein du bâtiment Jean Messagier à Montbéliard est donc une suite logique à cette volonté. Les usagers et leur entourage peuvent ainsi rencontrer et prendre rendez-vous auprès de Madame Arlette Pisciotta le 2^e mercredi de chaque mois de 16h à 18h et bénéficier d'informations pratiques d'ordre sanitaire, social ou encore juridique. Quelques semaines après l'ouverture, le bilan de fréquentation et les contacts noués sont encourageants. La volonté de l'établissement est de dupliquer ce dispositif sur les deux autres départements où il agit. A Vesoul, un lien a été créé entre la permanence UNAFAM installée au cœur du Chi 70 et l'unité intersectorielle d'admission de Vesoul au 3^e étage du bâtiment. Autre souhait de l'AHFC, la mise en place prochaine de groupes de paroles avec les familles.

Interviews

Membre du conseil d'administration de l'AHFC depuis 2000, Marcelle Gehendez est nommée par l'agence régionale d'hospitalisation représentante des usagers de l'AHFC le 18 octobre 2005 et assure les fonctions de vice-présidente de l'AHFC depuis 2006. Très active au sein de nombreuses instances, elle siège notamment dans plusieurs associations au plan régional qui œuvrent dans le champ sanitaire et social. Elle est associée aux visites de la commission départementale des hospitalisations psychiatrique (CDHP) de la Haute-Saône. Elle est donc amenée, dans le cadre de cette mission à se rendre dans l'unité d'hospitalisation sans consentement (Pinel) où elle s'entretient avec les patients qui le souhaitent.

À la croisée : Que signifie pour vous ce rôle de représentante des usagers ?

Marcelle Gehendez : La mission de représentante des usagers est certes chronophage mais sa richesse fait oublier cette contrainte. En effet le représentant de l'utilisateur est acteur du système de santé et pour cela il doit veiller à recueillir de manière permanente, les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À la croisée : Cette fonction implique t-elle des connaissances particulières ?

M.G. : Pour comprendre les enjeux en présence, il est primordial que le représentant soit formé et sensibilisé à tout ce qui touche aux droits et besoins des usagers, dans un objectif d'amélioration permanente de la qualité des soins et services qu'ils sont en droit d'attendre. C'est le sens de mon investissement au sein de l'ARUCAH (Association des Représentants des Usagers dans les Cliniques, les Associations et les Hôpitaux de Franche-Comté).



Un exemple de coopération : l'organisation conjointe AHFC/UNAFAM de la semaine nationale d'information sur la santé mentale.

Dernière recrue comme représentante des usagers du Pays de Montbéliard, Arlette Pisciotta fait preuve d'un enthousiasme singulier lorsqu'on lui demande ses impressions quant à ses nouvelles fonctions au sein de l'AHFC.

À la croisée : Récente représentante des usagers de l'AHFC, quel est votre parcours au sein de l'AHFC ?

Arlette Pisciotta : Je suis à l'UNAFAM depuis 10 ans. J'ai assuré les permanences avec les familles, animé des groupes de paroles, des ateliers avec les familles, cette fonction de représentante des usagers est une sorte de consécration, un aboutissement dans ce travail de lien.

À la croisée : Vous connaissiez donc très bien notre établissement ?

A.P. : Lors de l'organisation conjointe de la semaine d'information sur la santé mentale UNAFAM / AHFC, j'ai découvert un monde qui m'était en fait inconnu. Ce que j'avais connu de la psychiatrie sur Montbéliard n'existait plus. J'ai été vraiment "scotchée" par le travail fait, par la compétence, le professionnalisme des équipes et des organisations. C'est une renaissance pour la psychiatrie, pour les malades et leur famille.

À la croisée : Êtes-vous satisfaite de votre rôle aujourd'hui, au sein de l'AHFC ?

A.P. : Le rôle de représentant des usagers que m'a proposé Monsieur Faye, j'avoue l'avoir accepté au départ, comme ça, pour voir. Mais j'ai tout de suite senti une véritable implication. Le rôle à tenir à la CRUQPC est pour moi très important. J'ai la conviction de pouvoir aider encore davantage les familles. Aujourd'hui, je vois l'ensemble du parcours de soin, de l'accompagnement par le SAMSAH en passant par l'hospitalisation ou encore le lien avec les familles. Il ne me manquait qu'un maillon, la CRUQPC qui à mes yeux est une commission de qualité. Je me sens aujourd'hui plus en adéquation avec le monde de la psychiatrie et plus à même d'accompagner les familles. Je suis notamment mieux armée, en termes de connaissances, pour répondre à leurs interrogations. Je vois les choses dans leur ensemble. Je vie ces nouvelles fonctions en véritable partenaire de l'établissement.

Ils partent en retraite...

- Sylvaine Danner, Rimbaud
- Françoise Didier, agent hôtelier spécialisé, De Clérembault
- Marie-Claude Guiliani, laboratoire
- Francine Levêque, agent hôtelier spécialisé
- Maryvonne Ougier, aide soignante, EHPAD La Combeauté
- Noëlle Perrin, agent hôtelier spécialisé, EHPAD la Chênaie
- Chantal Simard, agent hôtelier spécialisé, Esquirol

Solidarité



Le 7 décembre dernier, suite aux crues importantes qui ont touché le nord de la région Franche-Comté, 23 résidents de l'EHPAD "la Résidence Surleau" de Montbéliard, géré par la Fondation Arc-en-ciel, ont été accueillis à la MAS Le village de la Forge d'Héricourt pour une nuit. Merci à la réactivité et à l'implication de nos professionnels qui ont participé au bon déroulement de cette évacuation décidée par les services de l'Etat "à titre préventif".

Reconnaissance

Véritable témoignage de la continuité et de la qualité du travail de partenariat qui lie l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile de Haute-Saône à l'éducation nationale, le Dr Michel Tisserand est nommé dans l'ordre des palmes académiques par le Ministre de l'Éducation nationale.



Le Préfet de la Haute-Saône ainsi que le Recteur d'académie ont tenu à le féliciter pour cette "distinction qui honore son engagement au service de l'éducation". Rappelons que sur invitation du Dr Michel Tisserand, l'Inspectrice d'académie de Haute-Saône, Hélène Ouanas, s'est rendue cet été au centre de psychiatrie infanto-juvénile des Haberges à Vesoul. Porteuse du dossier sur l'Adaptation Scolaire et la scolarisation des jeunes en situation de Handicap (AS-H), Hélène Ouanas a prêté une attention particulière à la prise en charge des enfants et adolescents hospitalisés au CPIJ les Haberges.

Cette rencontre fut l'occasion de souligner le partenariat indispensable, aujourd'hui très opérant, avec les différents services scolaires impliqués : services de santé et social scolaires, circonscription de l'AS-H... Le service d'aide pédagogique à domicile pour les enfants malades (SAPAD) est également un partenaire apprécié du centre pour préparer le retour d'enfants dans leur école ou au collège, l'intervention de professeurs se faisant sur site. L'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile 70101 participe également à des actions de formation en faveur des enseignants. Autant d'actions aujourd'hui couronnées par ce titre.

Jean-Pierre Michel,
Sénateur de la Haute-Saône
et Président du conseil d'administration de l'AHFC,

Didier Faye,
Directeur Général de l'AHFC

et **Bruno Richelet,**
Président de la CME

invitent l'ensemble du personnel de l'association
aux cérémonies des vœux qui se dérouleront
à Saint-Rémy le vendredi 14 janvier à 15h au grand salon,
et à Montbéliard le lundi 17 janvier à 11h
à la cafétéria du site Jean Messagier.

Comptant sur votre présence, nous vous souhaitons
d'excellentes fêtes de fin d'année.

À LA CROISÉE, journal interne de l'AHFC

Directeur de publication : Jean-Pierre Michel

Conception et impression : IKONA Luxeuil-les-Bains - Tirage : 1800 exemplaires

Comité éditorial : James Amiot, Stéphanie Cagni, Didier Faye, Cécile Huot, Philippe Marcel, Arnaud Remond, Dr. Bruno Richelet, Sandrine Tisserand, Françoise Witschi-Bettan.